



**Projet de collège Sciences et  
technologies**

(version 4.2, 6 septembre 2013)

## Sommaire

Préambule .....	4
1- Missions du collège sciences et technologies .....	4
1.1- Présentation générale .....	4
1.2- Détail des missions .....	4
2- Les formations rattachées au collège sciences et technologies .....	6
3- Localisation.....	6
4- Organisation du collège sciences et technologies .....	6
4.1- Direction du collège .....	7
4.2- Conseil du collège.....	7
4.3- Comité des directeurs .....	9
4.4- Commissions consultatives : .....	9
4.5- Composantes internes du collège .....	10
4.6- Organigramme du collège sciences et technologies.....	19
5- Articulation formation recherche entre collèges et départements de recherche.....	19
5.1- Entre le collège et le département de recherche sciences et technologies .....	19
5.2- Articulation formation recherche avec les autres départements de recherche.....	21
6- Relations entre l'unité de formation de biologie, le collège sciences et technologies et le collège santé .....	22
6.1- Rattachement des formations .....	22
6.2- Rattachement des personnels .....	22
6.3- Dialogue de gestion.....	22
6.4- Locaux.....	22
7- Rattachement des formations et des personnels de l'UFR SCIMS.....	23
7.1- Quel projet pour les formations actuellement portées par l'UFR SCIMS ? .....	23
7.2- Collège et unité de formation de rattachement des formations.....	23
7.3- Positionnement de la licence MASS dans l'offre de formation sciences et technologies .....	24
7.4- Proposition d'intégration des personnels et des formations dans le collège sciences et technologies et dans l'unité de formation de mathématiques .....	24
8- Partenariats dans le domaine de la formation.....	24
9- Soutien administratif et technique .....	25

9.1- Cellule administrative du collège .....	25
9.2- Service de la formation et de la gestion des cursus du collège sciences et technologies .....	25
9.3-Secrétariat administratif et pédagogique des composantes internes .....	26
9.4- Soutien technique aux centres de ressources des composantes internes .....	26
9.5- Soutien administratif et technique pour la formation tout au long de la vie .....	26
9.6- Liens avec les plateformes administratives de campus (PAC) .....	26
9.7- Liens avec les conseils de vie de campus .....	27
10- Locaux rattachés au collège sciences et technologies .....	27
Annexe 1 : Composition de l'équipe projet du collège sciences et technologies .....	28
Annexe 2 : Liste des formations rattachées au collège sciences et technologies .....	29
Annexe 3 : organigramme dimensionné du collège sciences et technologies .....	31
Annexe 4 : Organigramme détaillé du service de la formation et de la gestion des cursus (à partir de septembre 2014) .....	32

Document de travail

Ce document présente l'état d'avancement du projet du collège sciences et technologies par l'équipe projet à la date du 20 septembre 2013. Le texte en noir a déjà fait l'objet de discussion et validation en groupe projet. Le texte en rouge est soumis à discussion.

La composition de l'équipe qui a participé au projet est donnée en Annexe 1.

## **Préambule**

Le collège sciences et technologies est créé par délibération du conseil d'administration de l'université, après avis du conseil académique.

Le collège sciences et technologies rassemble les enseignants - chercheurs, les enseignants, les chercheurs qui participent aux enseignements qu'il dispense, les personnels BIATSS qui participent au soutien à la formation et les étudiants et usagers inscrits dans ses formations.

## **1- Missions du collège sciences et technologies**

### *1.1- Présentation générale*

Dans le cadre du projet d'établissement de l'université de Bordeaux, le collège sciences et technologies a pour missions :

- 1- d'élaborer et de coordonner la politique de formation initiale et tout au long de la vie dans le domaine des sciences et technologies,
- 2- de porter cette politique au niveau central,
- 3- de participer à l'élaboration de la politique générale de formation de l'établissement,
- 4- de participer à la coordination de l'orientation et de l'aide à l'insertion professionnelle des étudiants,
- 5- d'assurer le développement des formations internationales et de promouvoir la mobilité des étudiants,
- 6- de participer au dialogue de gestion avec le niveau central pour assurer les moyens financiers, humains, logistiques et patrimoniaux nécessaires à la réalisation de ses missions
- 7- de répartir entre les composantes et les services administratifs décentralisés les moyens alloués par le conseil d'administration de l'établissement dans le cadre du dialogue de gestion,
- 8- de promouvoir la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique,
- 9- de participer à la mise en œuvre de la vie de campus sur les différents sites du domaine sciences et technologies en lien étroit avec la politique de l'établissement.
- 10- de coordonner l'articulation formation recherche avec les départements de recherche associés,

### *1.2- Détail des missions*

Le collège sciences et technologies assure le pilotage global de l'offre de formation dans le domaine des sciences et technologies, domaine qui couvre principalement les disciplines de la chimie, de l'informatique, de l'ingénierie, des mathématiques, de la physique, des sciences de la Terre et des sciences de la vie. Pour cette dernière, il en partage la compétence avec le collège Santé.

Le collège sciences et technologies a pour missions de :

1) Elaborer et coordonner la politique de formation initiale et l'offre de formation continue, par alternance et par apprentissage dans le domaine des sciences et technologies. Créer les conditions de la transmission des savoirs et des compétences

1.1. Élaborer l'offre de formation globale

Définir le cadrage général des formations

Coordonner une offre de formations disciplinaires en articulation étroite avec les départements et unités de recherche

Coordonner une offre de formations transverses

Coordonner les portails d'entrée de licence

Coordonner une offre de formations non diplômantes initiales ou continues

Coordonner les formations initiales d'un côté et les formations continue, par alternance et apprentissage de l'autre

Apporter un appui pédagogique

Coordonner les appels à projet formation

1.2. Accompagner les étudiants

Renseigner et guider les étudiants sur leur projet de formation

Accompagner les étudiants à besoins spécifiques : handicaps, sportif de haut niveau, artistes, salariés, soutien de famille, étudiant en formation multiple

Proposer aux étudiants des dispositifs d'aide à la réussite

Assurer les conditions nécessaires à la gestion et à l'encadrement pédagogique des stages

1.3 Coordonner la mise en œuvre de l'offre de formation avec les unités de formation, les départements transverses, les écoles doctorales, les services pédagogiques en appui (SUP, TICE, audiovisuels) et le bureau des sports

1.4. Participer à la mise en œuvre et exploiter l'évaluation de l'offre de formation

2) Porter la politique de formation initiale, continue, par apprentissage et en alternance dans le domaine des sciences et technologies au niveau central

3) Participer à l'élaboration de la politique générale de formation de l'établissement

4) Participer à la coordination de l'orientation et de l'aide à l'insertion professionnelle des étudiants

4.1- Informer, transmettre les offres et aider au projet de stage

4.2- Mettre en œuvre les UE d'ouverture professionnelle (licences, masters) : paramétrage-contextualisation PEC, élaboration des contenus, formation des EC, ...

4.3- Coordonner l'articulation Bac+3/Bac-3. Coordonner la participation aux journées d'information (salons, JFE, lycée...).

4.4- Participer à l'accueil des étudiants pour les conseiller sur leur orientation

4.5- Mettre en œuvre des dispositifs de remédiation / ré orientation

4.6- Participer à la structuration de réseaux d'anciens étudiants

4.7- Favoriser les interactions et les échanges avec le milieu professionnel

5) Développer les formations internationales et la mobilité internationale :

5.1- Soutenir et développer l'offre de formations internationales

Assurer la pérennité des formations internationales : financièrement (soutien à la mobilité....) et sur le plan académique (délivrance de diplômes multiples ou joints)

Poursuivre le développement de l'offre de formation internationale y compris en licence

S'appuyer sur le réseau de correspondants 'relations internationales' des composantes animé par un référent du collège en relation étroite avec le pôle central 'relations internationales'

#### 5.2- Soutenir la mobilité des EC et des étudiants

Mettre en place des dispositifs d'aide à la mobilité internationale

S'appuyer sur le réseau de correspondants 'relations internationales' des composantes animé par un référent du collège en relation étroite avec le pôle central 'relations internationales'

Nécessité d'un arbitrage de niveau intermédiaire pour :

Définir les priorités sur les projets concernant le collège sciences et technologies en concertation avec le comité d'orientation relations internationales.

Définir les moyens alloués au développement des projets

Evaluer l'état d'avancement des projets

6) Participer au dialogue de gestion avec le niveau central pour assurer les moyens financiers, humains, logistiques et patrimoniaux nécessaires à la réalisation de ses missions

7) Répartir entre les composantes, les services administratifs décentralisés et les commissions les moyens humains et financiers alloués par le conseil d'administration de l'établissement dans le cadre du dialogue de gestion

8) Promouvoir la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique

9) Participer à la mise en œuvre de la vie de campus sur les différents sites du collège sciences et technologies en lien étroit avec la politique de l'établissement et les services concernés : service médical de proximité, service culturel, soutien aux associations et projets étudiant, bureau des sports)

10) Coordonner la gestion des personnels du collège

Participer activement à la gestion des promotions, des délégations et de la mobilité des personnels.

Participer à la politique d'attribution des primes (PAIP, PRP)

11) Coordonner l'articulation formation/recherche avec les composantes internes, les départements et les unités de recherche associés

12) Obtenir les moyens nécessaires pour assurer et pérenniser la qualité des formations rattachées en fonction de leurs spécificités (formations pratiques, expérimentales, de terrain)

## 2- Les formations rattachées au collège sciences et technologies

L'Annexe 2 donne en noir la liste des formations rattachées au collège sciences et technologies. Le rattachement de certaines formations est en cours de discussion (en rouge) :

- la lisibilité de l'offre de formation du collège sciences et technologies est à améliorer (recommandation du directoire en date du 16/9/13)

## 3- Localisation

Le collège sciences et technologies est implanté sur plusieurs sites, notamment à Talence, Pessac, Gradignan, Mérignac, Bordeaux, Arcachon et Agen. La direction du collège est située sur le site de Talence dans le bâtiment A33.

## 4- Organisation du collège sciences et technologies

Le collège sciences et technologies est administré par un conseil et dirigé par un directeur.

Les statuts et le règlement intérieur du collège sciences et technologies, compatibles avec les statuts de l'établissement, précisent ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Le conseil du collège sciences et technologies élabore et modifie ses statuts qui sont approuvés par le conseil d'administration après avis du conseil académique. Le conseil du collège élabore et modifie son règlement intérieur.

#### 4.1- Direction du collège

Le directeur du collège sciences et technologies est élu par le conseil du collège parmi les enseignants chercheurs qui participent à l'enseignement et qui sont affectés dans une des composantes internes du collège. Le directeur est élu pour une durée de cinq ans renouvelable une fois. Pour exercer sa mission, le directeur du collège sciences et technologies est assisté de deux directeurs adjoints, élus pour un mandat de cinq ans par le conseil sur proposition du directeur. Le mandat des directeurs adjoints expire à l'échéance du mandat du directeur qui les a proposés à l'élection.

Le président de l'université conduit le dialogue de gestion avec le directeur du collège.

Le directeur du collège conduit, à son tour, le dialogue de gestion avec les directeurs des composantes regroupées au sein du collège.

Les directeurs adjoints ont pour mission d'aider le directeur et de le représenter en cas d'indisponibilité.

Un des directeurs adjoints est en charge de la formation et de la vie universitaire, l'autre directeur adjoint est en charge du suivi des moyens.

Pour accompagner l'action de l'équipe de direction du collège, le directeur nomme des référents. Ceux-ci assurent les fonctions d'aide à la décision politique et de coordination des actions spécifiques dont ils ont la charge. Leur mission fait l'objet d'une lettre transmise pour information aux membres du conseil. Les référents rendent compte régulièrement de leur action au directeur et au conseil du collège.

La liste de référents se trouve incluse dans l'organigramme du collège (annexe 3).

#### 4.2- Conseil du collège

Pour mener à bien les missions qui lui sont attribuées, le collège sciences et technologies est administré par un conseil élu.

##### 4.2.1- Composition du conseil

(Source : statuts de l'université de Bordeaux)

Le conseil du collège sciences et technologies est composé de 30 membres, dont :

14 représentants élus des personnels enseignants et enseignants-chercheurs, dont :

- 6 professeurs des universités et personnels assimilés ;
- 6 enseignants-chercheurs, autres que ceux appartenant à la catégorie précédente ;
- 2 enseignants, autres que ceux appartenant aux catégories précédentes ;

Le nombre des professeurs et personnels de niveau équivalent doit être égal à celui des autres personnels.

4 représentants élus des personnels BIATSS,

9 représentants élus des étudiants,

3 personnalités extérieures, désignées par le conseil du collège, sur proposition du directeur du collège : un membre d'une collectivité territoriale en relation avec le collège, un représentant de l'enseignement secondaire et un représentant du milieu socio-professionnel

S'ils ne sont pas élus du conseil du collège, les directeurs de composantes de formation internes au collège, les directeurs adjoints et les directeurs des instituts rattachés sont invités à participer aux séances du conseil avec voix consultative.

Les directeurs de départements de recherche, d'écoles doctorales, des autres collèges de l'établissement, du CFA, du SFCU, de l'IUT et de l'ESPE peuvent être invités avec voix consultative.

Le directeur du collège peut inviter aux réunions du conseil toute personne selon l'ordre du jour.

#### 4.2.2- Compétences du conseil

Le conseil du collège sciences et technologies élabore et modifie ses statuts et son règlement intérieur qui sont soumis pour approbation au conseil d'administration de l'université.

(Source : statuts de l'université de Bordeaux)

Le conseil du collège sciences et technologies adopte :

La répartition des moyens qui lui sont alloués, entre ses composantes internes et ses services administratifs décentralisés dans le cadre du dialogue de gestion.

Le rapport d'activité annuel du collège

Le conseil adopte, dans le cadre d'une délégation de compétences du conseil d'administration et dans le respect des orientations définies par le conseil académique :

Les conventions relatives à la formation

Les créations, modifications et suppressions de diplôme d'université

Le conseil rend compte, dans les meilleurs délais au conseil d'administration, des décisions prises en vertu de cette délégation.

Le conseil adopte, dans le cadre des orientations définies par le conseil académique et sauf dispositions réglementaires particulières :

Les modalités de contrôle des connaissances,

L'organisation des passerelles entre les cursus de formation,

Les modalités de l'internationalisation des formations qui lui sont rattachées,

La mise en œuvre des certifications de ses formations,

La conception, l'organisation et la mise en œuvre de l'offre de formation tout au long de la vie,

La mise en œuvre de l'apprentissage et de l'alternance,

La mise en œuvre de l'enseignement à distance,

Les processus communs d'insertion professionnelle et d'orientation,

Les modalités particulières d'admission aux études.

Le conseil du collège sciences et technologies est consulté et émet des vœux sur :

Le volet formation du projet stratégique de l'établissement,

Les demandes de création, d'accréditation et l'amélioration continue de diplôme relevant de ses champs disciplinaires,

Les appels à projets pédagogiques,

Le profil des postes d'enseignants ou enseignants-chercheurs ouverts au recrutement, après avis du conseil de département de recherche, sur le volet recherche de ces profils,

Le profil des postes de soutien à la formation,

Les questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs, en formation restreinte aux personnels enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs du collège,

L'attribution des contrats pédagogiques étudiants,

Les propositions relatives aux frais de formation,

Les calendriers et rythmes d'enseignement.

Toute question que le conseil d'administration lui soumet.

#### *4.3- Comité des directeurs*

Le comité des directeurs est un organe consultatif. Il est composé du directeur et des directeurs adjoints du collège, des directeurs des unités de formation et des départements transverses, du responsable administratif et financier se réunit pour coordonner la mise en œuvre des missions du collège sciences et technologies. Le directeur du collège peut inviter toute personne aux réunions du comité des directeurs selon l'ordre du jour.

Le comité des directeurs est réuni à l'initiative du directeur, de manière bimensuelle hors des périodes de congés universitaires.

#### *4.4- Commissions consultatives :*

La direction et le conseil du collège sciences et technologies s'appuie sur les avis formulés par les commissions consultatives pour la réalisation de leurs missions.

##### *Commission de la formation*

La commission de la formation est au moins composée du directeur du collège, des directeurs adjoints, des directeurs des unités de formation, des directeurs des départements transverses, du responsable administratif du collège et de représentants des membres élus du conseil du collège (nombre à préciser).

Elle peut inviter toute personne compétente en fonction de l'ordre du jour.

Cette commission réalise un travail de préparation des réunions du conseil du collège par exemple sur les projets déposés en réponse de l'appel à projet formation ou pour les demandes de primes d'aide à l'innovation pédagogique. Elle peut également aider à la préparation de la campagne d'habilitation/accréditation.

##### *Commissions mixtes formation recherche :*

Voir paragraphe 5 articulation formation recherche

##### *Commissions mixtes consultatives pour la promotion des enseignants chercheurs*

Voir paragraphe 5 articulation formation recherche

##### *Commissions mixtes consultatives pour la promotion des personnels BIATSS*

Voir paragraphe 5 articulation formation recherche

##### *Commission consultative pour la promotion des personnels PRAG et PRCE*

Elle est composée du directeur du collège, des directeurs des composantes (unités de formation et départements transverses) concernés, de représentants des personnels PRAG et PRCE (nombre à définir : voir composition actuelle).

Cette commission est consultée pour préparer les travaux de la commission consultative d'établissement pour la promotion des personnels PRAG et PRCE du collège sciences et technologies.

##### *Commission documentaire :*

Mission : identifier les besoins en matière de documentation (à discuter).

#### 4.5- Composantes internes du collège

Le collège sciences et technologies est structuré en composantes internes qui participent à la réalisation de ses missions. Ces composantes sont soit des unités de formation soit des départements transverses.

Le président de l'université associe les composantes de formation à la préparation et à la mise en œuvre du contrat pluriannuel d'établissement (source : statuts de l'université de Bordeaux).

Les composantes internes du collège sciences et technologies sont créées par délibération du conseil d'administration de l'université après avis du conseil du collège et du conseil académique (source : statuts de l'université de Bordeaux).

Le règlement intérieur et les statuts du collège sciences et technologies définissent le mode d'articulation entre le collège et ses composantes internes.

Les composantes internes du collège sciences et technologies déterminent leurs statuts qui après examen en conseil du collège seront approuvés par le conseil d'administration de l'université (sources : statuts de l'université de Bordeaux, version du 24/6/2013).

Les composantes internes du collège sciences et technologies déterminent leur règlement intérieur qui sera approuvé par le conseil du collège.

Le conseil de chaque composante interne adopte un rapport d'activité annuel et un projet d'orientation (source : statuts de l'université de Bordeaux, version du 24/6/2013).

##### 4.5.1- Les missions des unités de formation :

Les unités de formation assurent la responsabilité des formations rattachées. Pour les formations de la licence sciences et technologies, santé, elles assurent la responsabilité des mentions et parcours.

- 1- Assurer le pilotage et la mise en œuvre des formations
- 2- Elaborer les formations et les unités d'enseignement qui lui sont principalement rattachées
- 3- Assurer le suivi et le conseil pédagogique des étudiants en lien avec les départements transverses
- 5- Organiser et gérer les centres de ressources pédagogiques (CRP)
- 6- Répartir les moyens financiers et assurer le suivi des dépenses et des recettes
- 7- Définir et constituer les équipes pédagogiques de mention, de spécialité et de parcours et en nommer les responsables
- 8- Participer à la définition de l'offre de formation en lien avec les collèges de rattachement des formations et les départements transverses
- 9- Assurer la conception et la mise en œuvre des contenus des UE rattachées depuis la L1 jusqu'au M2 (UE écoles doctorales à travailler avec les écoles doctorales)
- 10- Assurer la répartition des services des personnels enseignants statutaires, contractuels et vacataires
- 11- Assurer le recrutement des vacataires, des ATER et des doctorants contractuels de mission 2 'enseignement'
- 12- Définir les missions des personnels BIATSS en soutien à la formation et les fiches de poste
- 13- Instruire les réponses aux appels à projet formation et en assurer le classement avant transmission au collège
- 14- Définir le profil formation des postes EC et enseignants, des PAST et des ATER
- 15- Formuler des avis sur l'évolution des carrières des enseignants, des enseignants chercheurs, des BIATSS qui leur sont rattachés
- 16- Coordonner l'articulation formation/recherche avec les unités de recherche associées pour la campagne d'habilitation des formations, pour la définition des profils d'emploi EC, BIATSS, ATER, pour les avis sur les promotions, les demandes de CRCT et de délégation (commission mixtes formation recherche des niveau N3).
- 17- Assurer l'amélioration continue de l'offre de formation (évaluations, évolutions, créations, ...)

**Commentaire [JLB1]:** Ne serait-il pas possible d'homogénéiser les statuts ? Je n'ai rien contre quelques différences mais avoir une « plateforme commune » me paraît intéressant.

**Commentaire [2R1]:** Il y a aura une trame

**Commentaire [23]:** Il a été proposé de ne pas restreindre la responsabilité pour laisser ouvert le champ des possibles. Le positionnement du soutien est en cours de discussion. Cette mission a été mise en tête de chapitre comme demandé.

**Commentaire [JLB4]:** Assurez la responsabilité oui certes c'est ce que nous demandons mais c'est essentiellement la responsabilité PEDAGOGIQUE que nous revendiquons. Avoir un soutien administratif au niveau DL ou collège est-il envisagé ou envisageable ? De plus cette phrase doit apparaître au début des missions des UF et pas en toute fin.

**Mis en forme :** Couleur de police : Rouge

- 18- Assurer la coordination des formations sur plusieurs unités de formation et collèges
- 19- Participer à la communication et à la promotion de l'offre de formation
- 20- Participer à la gestion des stages : informer sur les stages, transmettre les offres, aider au projet de stage, encadrer les stages (valider le sujet, suivre le stage, évaluer le stage)
- 21- Assurer le développement de réseaux d'anciens étudiants
- 22- Développer les liens avec le milieu professionnel

Les unités de formation rassemblent des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs impliqués dans la formation, des BIATSS et des usagers.

#### 4.5.2- Les unités de formation du collège sciences et technologies

Le périmètre du collège sciences et technologies correspond à celui de 7 UFR des établissements initiaux : 5 UFR de l'université Bordeaux 1 et 2 UFR de l'université Bordeaux Ségalen. Les UFR de l'université Bordeaux 1 sont structurées en 9 départements de formation (tableau ci-dessous).

Universités	UFR	Départements de formation
Université Bordeaux 1	Chimie	Chimie
	Mathématiques et informatique	Mathématiques pures
		Ingénierie mathématique
		Informatique
	Physique	Physique
		Electronique, électrotechnique et automatique
		Mécanique aéronautique et ingénierie
Sciences biologiques*	Sciences biologiques	
Sciences de la Terre et de la mer	Sciences de la Terre et de la mer	
Université Bordeaux Ségalen	Sciences de la Vie*	-
	Sciences et modélisation (SCIMS)	-

\* Les UFR sciences biologiques et sciences de la vie participent à la création de l'unité de formation de biologie doublement rattachée aux collèges sciences et technologies et santé.

Un certain nombre de critères ont été utilisés dans les discussions pour définir le périmètre des unités de formation du collège sciences et technologies. Les principaux critères sont mentionnés ci-dessous de manière non hiérarchisée.

- 1- Les statuts de l'université de Bordeaux affichent trois niveaux de subsidiarité avec des prérogatives définies : niveau central (N1), niveau intermédiaire (collège, N2) et niveau de proximité (UF et départements transverses, N3).
- 2- L'unité de formation est une composante de niveau 3 disposant dans les statuts de l'université de Bordeaux d'une lisibilité et d'une subsidiarité importante.
- 4- L'unité de formation est la structure de pilotage opérationnel des formations rattachées.
- 5- Le périmètre des différentes unités de formation doit permettre un pilotage cohérent de l'ensemble des formations du collège sciences et technologies.
- 6- La structuration interne du collège sciences et technologies doit tenir compte de l'arbitrage réalisé sur le positionnement de la biologie.
- 7- Les unités de formation doivent disposer d'un nombre suffisant de personnels pour leur permet de répondre à leurs missions.
- 8- Les sciences et technologies représentent une diversité importante de disciplines..

9- La structuration interne du collège doit permettre une articulation la plus claire possible avec les unités de recherche.

La réflexion qui a été menée s'est portée sur la définition du périmètre des unités de formation par rapport aux périmètres actuels des UFR et des départements de formation dans le contexte d'une structuration à trois niveaux.

Des débats ont eu lieu dans le groupe projet et au sein des communautés. Des assemblées générales et des votes dans les départements de formation et/ou UFR concernées ont été organisés. De l'ensemble de ces discussions, émerge la proposition suivante. La proposition a été discutée en CEVU UB1 le 27 mai 2013.

Unités de formation	Composantes initiales	Porteurs de projet
Biologie*	UFR sciences biologiques UFR sciences de la vie	Jean Pierre Renaudin Marc Landry puis Jean-Pierre Savineau Sophie Javerzat Alain Blanchard
Chimie	UFR chimie	Jean-Louis Bobet
Physique	Département de formation de physique	Touria Cohen-Bouhacina
Sciences de l'ingénieur	Département de formation Electronique, électrotechnique et automatique Département de formation mécanique aéronautique et ingénierie	Christophe Aristegui
Informatique**	Département informatique	Jenny Benois-Pineau
Mathématiques**	Département de formation mathématiques pures Département de formation ingénierie mathématique	Jean-Jacques Ruch
Sciences de la Terre et de l'environnement	UFR sciences de la Terre et de la mer	Pierre Anschutz

\*\*Le positionnement des formations et des personnels de l'UFR SCIMS est en cours de discussion

*- Particularités de l'unité de formation de Biologie*

La création de l'unité de formation de biologie a fait l'objet d'un arbitrage entre les universités Bordeaux Ségalen et Bordeaux 1. Le périmètre des formations de l'unité de formation de biologie correspond à celui de l'UFR des sciences biologiques de l'université Bordeaux 1 et de l'UFR des sciences de la vie de l'université Bordeaux Ségalen.

L'unité de formation de biologie dispose du double rattachement au collège sciences et technologies et au collège santé. Le double rattachement est approuvé par le conseil d'administration de l'université, après avis des conseils de collèges concernés.

Les relations entre l'unité de formation et ses deux collèges sont précisées dans le paragraphe 5.

*4.5.3- Les départements transverses du collège sciences et technologies*

Le collège sciences et technologies s'appuie également sur des départements transverses qui assurent le pilotage et la coordination transversale des formations :

Liste des départements transverses :

Département transverse	Porteur de projet
------------------------	-------------------

Département licence	Isabelle Rondot-Delbecque
Département lettres, langues et communication	Catherine Poutier-Peytureau
Département universitaire des sciences d'Agen	Françoise Marc

#### 4.5.3.1- Le département licence (DL)

Ce paragraphe présente les missions, la structuration et la gouvernance du département licence. Il développe également les relations entre ce département transverse et les unités de formation. Le détail des missions fait l'objet d'un document d'accompagnement complémentaire ('cahier des charges du département licence') qui sera discuté dans le groupe projet. Ce document est en cours d'élaboration.

##### Les missions du département licence

Le département licence coordonne l'offre de formation licence en lien avec les unités des formations et autres départements transverses.

Le cadre national des formations 2013 précise que la licence générale a pour fonction à la fois de préparer à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle en conférant à son titulaire des compétences disciplinaires et transversales susceptibles d'être réinvesties dans un emploi. Ce cadre donne au département licence une légitimité d'action pour les actions transverses en coordination avec les actions des unités de formation disciplinaires. Le département licence constitue de plus une structure opérationnelle en capacité de répondre aux différents dispositifs d'accompagnement insufflé par le ministère ou l'établissement.

Le nombre élevé de disciplines et de mentions de la licence sciences, technologies, santé (9) du collège impose une coordination transverse pour organiser les portails d'entrée, piloter les dispositifs transverses et garantir la cohérence globale de la licence sciences, technologies, santé. Paragraphe à reformuler en détaillant ce qui fait la spécificité de la licence par rapport aux masters : effectifs en L1, portails d'entrée, coordination transversale, pré-LM1, remédiation, spécialisation progressive

Les missions et actions du département licence se mettent en place en concertation étroite avec les autres composantes (unités de formation, DLLC, DUSA). C'est une nécessité garantissant la cohérence des formations et l'efficacité du système (vie de Campus, guichet unique par exemple).

Les missions du département licence sont :

- 1- Assurer une égalité de traitement pour tous les étudiants de la licence sciences, technologies, santé.
- 2- Coordonner et piloter les actions transverses communes à l'ensemble des formations de la licence sciences, technologies, santé.
- 3- Animer la coordination de la réflexion pédagogique pour la licence et les formations rattachées
- 4- Relayer la politique pédagogique du conseil du collège sur son domaine de compétence
- 5- Construire et assurer la gestion de ses formations non diplômantes
- 6- Accompagner les étudiants dans la construction de leur projet personnel et professionnel en lien avec les missions d'appui à l'orientation et insertion professionnelle.
- 7- Accompagner les responsables d'équipe pédagogique de mention (EPM) et tous les enseignants intervenant en licence
- 8- Mutualiser les actions de gestion administrative qui demandent une coordination forte
- 9- Participer à l'articulation administrative avec le collège la scolarité, les UF, le DUSA et le DLLC

Ces missions concernent l'ensemble des étudiants de la licence sciences, technologies, santé, toutes mentions confondues, et des formations rattachées.

Gestion des stages : à discuter

**Commentaire [JLB5]:** Je rejoins ici les remarques de Patrick. Si une forte coordination est nécessaire pour 9 mentions de licence, je suis surpris qu'il n'existe pas un département Master. Et pourtant les masters ne sont pas mal classés au niveau national...  
Je suis sûr qu'il existe une bonne explication que vous ne manquerez pas de me la fournir

**Commentaire [JLB6]:** Je ne vois pas l'utilité de cette phrase ou alors il faut la répéter ensuite pour le DLLC, le bureau des sports et les UF

**Commentaire [77R6]:** Phrase supprimée

**Supprimé:** Le département licence assure également ses missions en concertation avec les services administratifs du collège et les services déconcentrés concernés

**Commentaire [JLB8]:** Il reste toujours l'ambiguïté qui existe pour les licences Pro. Elle s'existent et fonctionnent plutôt bien mais elle ne sont pas parties intégrantes du DL... problème d'appellation ?

**Commentaire [79R8]:** Pour les licences PRO, la discussion que nous avons eu aboutit à la conclusion de maintenir les L3PRO dans les UF :  
Arguments : formation d'une année, pas dispositif transverse entre L3PRO, financement TA et contrats pro. Une réflexion pourra être menée sur l'articulation licence L3PRO notamment entre l'année 2 de licence générale et la L3PRO. Un point important à travailler concerne l'articulation avec l'IUT.

**Commentaire [JLB10]:** Que met-on derrière cette phrase. Les UF sont là pour assurer cette fonction ou pas ?

**Commentaire [711R10]:** Phrase précisée

**Supprimé:** leur démarche de formation

**Commentaire [JLB12]:** Oui et la gestion administrative des stages en fait partie non ?

**Commentaire [713R12]:** En cours de discussion en fonction des ETP alloués.

Le département s'attache particulièrement à

développer le pilotage et la coordination des différentes fonctions liées à la gestion pédagogique des étudiants ;  
développer les liens et créer une synergie entre le secrétariat pédagogique du DL et les secrétariats pédagogiques des UF et autres départements transverses ;  
apporter un appui logistique aux enseignants qui assument des responsabilités au sein du DL (équipe de direction, directeurs des études, responsables d'équipes pédagogiques de mention) ;  
porter les enseignements transverses de la licence sciences, technologies, santé.

Le collège Sciences et technologies met à la disposition du département les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

**Commentaire [JLB14]:** Je ne comprends pas bien les mots pilotage et coordination lié à la gestion pédagogique...quelques mots d'explications ne seraient pas de trop.

**Commentaire [?15R14]:** Phrase qui sera reformuler

#### Les formations entrant dans le périmètre du département licence

- 1- Les 3 années des 9 mentions de la licence sciences, technologies, santé définies dans l'habilitation ou l'accréditation en cours. Le département licence assure la responsabilité de la licence sciences et technologies, santé sur ces trois années dans le respect des missions précédemment décrites. Les UF assurent la responsabilité des mentions de la licence dans le respect des missions décrites au paragraphe 4.5.1.
- 2- Le MNESS-PréL1, année de mise à niveau pour les études scientifiques. Cette formation est organisée en deux groupes d'étudiants, l'un à Agen et l'autre à Talence. Ces étudiants, titulaire d'un bac autre que S, se destinent à entrer en première année de licence sciences et technologies, santé ou dans toute autre formation supérieure de disciplines scientifiques.
- 3- Le CPBx, classe préparatoire de Bordeaux qui comporte deux parcours (écoles et concours) préparant les étudiants à l'intégration en école d'ingénieurs
- 4- Les TCP, tronc commun paramédical, qui comportent deux groupes, l'un préparant le concours d'infirmier et l'autre préparant les concours paramédicaux scientifiques (kinésithérapie, psychomotricité, manipulateur radio,..). Une discussion avec le collège santé sera menée concernant le pilotage de ces formations.

**Supprimé:** la limite

**Supprimé:** la limite

**Commentaire [JLB16]:** Je pense vraiment qu'il faut être plus précis. IL y aura des mécontents mais les choses seront claires.

**Commentaire [?17R16]:** Attention, cet alinea précise le périmètre d'intervention du DL

#### Gouvernance du département licence

Le département est administré par le conseil du département et dirigé par un directeur. Le directeur est assisté par un directeur adjoint, un bureau et une équipe de formation.

##### 1- Directeur

Le directeur est élu pour un mandat de cinq ans par le conseil du collège sur proposition du directeur du collège après avis du conseil du département licence.

##### 2- Directeur adjoint

Le directeur adjoint assiste le directeur dans ses fonctions. Le directeur adjoint est élu pour cinq ans par le conseil du département sur proposition de son directeur.

##### 3- Directeurs des études (DE)

Les directeurs des études sont nommés sur proposition du directeur du département licence après avis du conseil du département licence et du directeur de l'unité de formation concernée. Les directeurs des études sont au nombre de cinq. **Ils sont nommés pour une durée de cinq ans. Une rotation aura lieu sur les unités de formation de rattachement des DE lors des nouvelles nominations. Elle doit permettre une répartition équilibrée sur les deux portails d'entrée SVTE et MISMI.**

Les directeurs des études sont principalement chargés

de coordonner l'accueil des nouveaux entrants (journée d'accueil, réunions de pré-rentrée et de rentrée)  
d'assurer le suivi et l'accompagnement des étudiants (permanences, rendez-vous, repérage, suivi des étudiants fragiles, interaction avec la cellule phase, dérogations),  
de préparer et de diffuser les documents d'information et de référence

**Commentaire [JLB18]:** Oui et c'est très bien fait d'ailleurs ! le reste aussi mais je connais moins !

de présider le jury de première année.  
d'animer la formation des enseignants référents  
de participer à la coordination de l'évaluation des enseignements en L1  
d'analyser l'évaluation les enseignements de L1  
d'assurer la responsabilité de la gestion de parcours spécifiques rattachés au département  
de contribuer à la réflexion pour tout ce qui concerne les orientations pédagogiques et l'organisation du cycle licence

#### 4- Bureau

Le bureau du département licence assiste le directeur et coordonne la mise en œuvre des missions du département licence. Il est composé du directeur, du directeur adjoint, des directeurs des études et du responsable administratif.

Le bureau se réunit une fois par semaine et prépare entre autres les réunions de l'équipe de formation, les projets en cours, les documents à élaborer dans le cadre du fonctionnement des formations. Il est force de proposition dans le cadre des développements et des évolutions des dispositifs en cours ou de la réflexion sur le fonctionnement de la licence. Ses propositions sont portées et discutées en équipe de formation et conseil de département licence puis validées en conseil de collège.

#### 5- Conseil

Le conseil du département licence est constitué du bureau du département, des directeurs des unités de formation ou de leur représentant, du directeur du DUSA, du directeur du DLLC, de trois représentants élus des personnels BIATSS du département licence, de quatre représentants élus d'étudiants et de membres invités (responsable scolarité...).

Les séances du conseil sont présidées par le directeur du DL. Les réunions ont lieu sur convocation du directeur du DL au moins une fois par semestre.

Le conseil du département licence a compétence pour émettre un avis sur toutes les affaires relatives au département dans la limite de la loi et des statuts de l'établissement.

Le conseil adopte :

- les modifications des statuts du département licence
- le budget du département licence
- la constitution des jurys du diplôme de la licence sciences, technologies, santé et de DEUG
- les propositions des demandes d'accréditation

Le conseil élit le directeur adjoint.

Le conseil se prononce sur :

- la nomination des directeurs des études
- la modification du règlement intérieur
- les propositions de dispositifs pédagogiques et de formation de l'équipe de formation

#### 6- L'équipe de Formation

L'équipe de formation, dirigé par le directeur, est un lieu d'échanges, de réflexion et de propositions entre les différents acteurs du cycle licence. L'équipe de formation est composée du directeur du collège, du directeur et du directeur adjoint du département, des directeurs des études, des directeurs des unités de formations, des responsables de mention et de parcours nommés par les directeurs des unités de formation, des directeurs du DLLC et du DUSA et du responsable administrative du département. Le directeur du département licence peut inviter le responsable de la scolarité du collège ou toute autre personne en fonction de l'ordre du jour.

**Commentaire [JLB19]:** Il faut remplacer département par DL car sinon il pourrait y avoir confusion avec le département qui gère la partie recherche.

**Commentaire [20R19]:** OK c'est fait

Le rôle du responsable d'une équipe pédagogique de mention ou de parcours en licence est précisé dans le document 'descriptif détaillé des fonctions donnant droit à une PRP' (délibération du conseil d'administration de l'université Bordeaux 1 du 6 juillet 2011).

**Commentaire [?21]:** A détailler : recopier le texte

L'équipe de formation se réunit au moins six fois par an.

L'équipe de formation définit le cadre général des objectifs des parcours, assure la coordination des enseignements et l'harmonisation des progressions pédagogiques (définition du contrat pédagogique, ...) et accompagne les démarches pédagogiques innovantes. Elle propose des projets et coordonne des dispositifs pédagogiques validés en conseil du collège après avis du conseil du département.

L'équipe de formation coordonne l'ensemble des dossiers d'habilitation ou accréditation de la licence sciences, technologies, santé, après cadrage du collège en étroite collaboration avec les unités de formation et les autres départements transverses.

L'équipe de formation répond aux appels d'offres transmis par le conseil de collège.

**Le département coordonne l'amélioration continue des formations du cycle licence. A ce titre, toute modification de l'offre de formation est présentée en équipe de formation qui donne un avis avant présentation et validation en conseil de département licence.**

**Commentaire [JLB22]:** Dans ce cas cela implique clairement que les UFs ne sont pas responsables des formations. Il faut donc la aussi être très clair.

#### 7- Secrétariat pédagogique

Le secrétariat pédagogique du département est chargé d'assurer la gestion pédagogique des étudiants du cycle licence en fonction des missions définies ci-dessus. Le secrétariat apporte au bureau du département mais aussi à l'ensemble des enseignants intervenant en Licence un appui logistique permettant de faire fonctionner ce cycle d'études sur les trois années.

Les personnels BIATSS du département licence sont regroupés au sein d'un secrétariat pédagogique composé du pôle direction et du pôle gestion pédagogique et organisation des enseignements. Les personnels BIATSS du département licence sont sous la responsabilité du responsable administratif du département licence.

#### Articulation avec les unités de formation

L'articulation avec les autres composantes est nécessaire à la réalisation des missions du département licence. Les éléments suivants sont mis en place pour garantir la synergie des acteurs sur les formations de licence :

Les personnels enseignants chercheurs sont rattachés aux unités de formation. Les directeurs des unités de formation nomment les responsables des mentions et de parcours de la licence sciences, technologies, santé.

Les unités de formation participent aux débats, propositions et décisions du département licence à travers leur représentation dans le conseil du département et à, travers la participation des directeurs des unités de formations et responsables de mention à l'équipe de formation du département.

**Les directeurs des unités de formation donnent un avis sur la nomination d'un directeur d'étude le cas échéant.**

**Commentaire [JLB23]:** « Donne un avis » mais cette avis est-il consultative ou existe-t-il un « droit de veto » ?

**La nécessaire collaboration du secrétariat pédagogique du département avec celui des unités de formation. Des réunions régulières sont organisées en ce sens.**

**Commentaire [?24R23]:** Le droit de veto est trop fort. L'objet est de converger vers une proposition. En cas de désaccord, le collège arbitrera.

Le collège sciences et technologies est attaché à rendre plus lisible et fonctionnel cette articulation.

#### 4.5.3.2- Le département langues, lettres et communication en sciences et technologies (DLLCST)

Ce département élabore et coordonne transversalement les enseignements de langues, lettres et communication spécifiques au domaine sciences et technologies.

**Commentaire [JLB25]:** Je pense d'ailleurs que l'organisation de réunion des secrétaires pédagogiques 3 à 4 fois par an devrait être instituée. Elles sont au cœur du dispositif et pourraient ainsi faire des propositions au conseil du DL ?

**Commentaire [?26R25]:** Ces réunions existent. Je le rajoute.

Ce département transverse est une composante interne du collège sciences et technologies : la spécificité des enseignements en langue anglaise de spécialité oppose un argument fort à ce que le département langues, lettres et communication soit commun à l'ensemble des collèges de l'université de Bordeaux. Les équipes pédagogiques du DLLC sont spécialisées dans le secteur LANSAD (Langues pour Spécialistes d'Autres Disciplines) des sciences et technologies. L'enseignement de l'anglais de spécialité en mathématiques nécessite des compétences qui ne sont pas les mêmes que celles mobilisées pour l'enseignement de l'anglais de spécialité en Droit par exemple. Le rattachement du DLLCST au collège sciences et technologies apporte une garantie que ces compétences seront préservées. Ce rattachement garantit la nécessaire collaboration de proximité avec les unités de formation et les autres départements transverses du domaine sciences et technologies. La forte demande d'enseignements de langues par les composantes du collège sciences et technologies justifie également l'existence d'un département dédié.

Le DLLC est administré par un conseil et dirigé par un directeur. Le conseil élabore son règlement intérieur.

La création d'un conseil des départements de langues, lettres et communication de l'université de Bordeaux favorisera la collaboration entre départements sur des actions ciblées comme la lutte contre l'échec en licence, la remédiation et l'aide aux étudiants étrangers pour des remises à niveau.

**Commentaire [I27]:** Mode de désignation, composition du conseil à compléter)

Le DLLC a pour mission :

- D'assurer la mise en œuvre des enseignements spécialisés de langues, lettres et communication pour l'ensemble des formations de licence et de master du collège sciences et technologies. Il assure également cette mission pour les écoles doctorales du périmètre sciences et technologies.
- De participer à l'élaboration des programmes d'enseignements spécialisés de langues, lettres et communication en collaboration avec les unités de formation et les autres départements transverses.
- D'assurer la mise en œuvre des enseignements de français langue étrangère pour les étudiants ERASMUS du collège sciences et technologies en collaboration étroite avec les services des relations internationales.
- D'assurer la mise en œuvre des certifications Toefl, Toeic et CLES pour le collège sciences et technologies. Une réflexion est à développer sur l'harmonisation des certifications entre les collèges.
- D'assurer le secrétariat pédagogique des unités d'enseignement dont il a la charge.
- D'assurer l'animation, la création et l'innovation pédagogique en lettres, langues et communication dans le domaine des sciences et technologies (enseignements à distance, travail en autonomie guidée, mise à disposition des ressources pédagogiques de la zone de libre accès).
- D'organiser le recrutement et la gestion des personnels titulaires et vacataires qui interviennent dans ses enseignements.
- D'assurer la gestion des personnels BIATSS rattachés.
- D'assurer la gestion de l'occupation et du matériel informatique du département Oméga.
- De participer activement aux travaux de recherche en didactique et acquisition des langues des associations universitaires de l'enseignement des langues de spécialité sciences et technologies.

**Commentaire [JLB28]:** Il serait d'ailleurs bon de renforcer encore un peu plus les interactions.

**Commentaire [JLB29]:** Très intéressant. Quel est l'état de la réflexion et vers quoi le DLLC souhaite-t-il tendre ?

Le DLLC assure l'ensemble de ses missions en collaboration avec la direction et le conseil du collège sciences technologies, ainsi qu'avec les unités de formation et les autres départements transverses.

#### 4.5.3.3- Le département universitaire des sciences d'Agen (DUSA)

Le DUSA a pour mission de mettre en œuvre la politique de formation du collège sciences et technologies dans le Lot et Garonne sur le site d'Agen.

A ce titre, le DUSA assure de manière transverse l'organisation de formations scientifiques et techniques et développe des formations professionnalisantes adaptées aux besoins socio-économiques locaux plus particulièrement dans le domaine de l'énergie et de l'agroalimentaire.

Le DUSA met en œuvre trois types de formations locales sur lesquelles ses missions peuvent différer :

1- Les formations de première année SVE, dites *clones*, en collaboration avec le département licence et les unités de formation. Ces formations sont identiques à celles sur Talence. Le DUSA assure la décentralisation de certaines missions du département licence (accueil et accompagnement des futurs étudiants par exemple).

2- Des formations spécifiques pluridisciplinaires (licence sciences exacts et naturelles et mise à niveau pour études supérieures scientifiques). Le DUSA en assure la construction et le pilotage en étroite collaboration avec le département licence et les unités de formation.

3- Des formations disciplinaires dans le domaine de l'énergie et de l'agro-alimentaire. Le DUSA participe à la construction et au pilotage de ces formations en collaboration avec les unités de formation concernées.

Sur l'ensemble de ces formations, le DUSA assure localement la gestion pratique de l'organisation des enseignements.

Le DUSA assure également une mission d'interface entre le collège sciences et technologies et les collectivités territoriales locales.

Pour remplir ses missions, le DUSA dispose :

- d'enseignants chercheurs ou enseignants implantés sur le site agenais et rattachés aux unités de formation du collège sciences et technologies ou autres
- de personnels BIATSS rattachés.

Le DUSA est dirigé par un directeur et administré par un conseil. Celui-ci est composé du directeur du DUSA, des représentants des personnels (enseignants et BIATSS) et des usagers des formations du DUSA et des représentants des unités de formation et départements impliqués dans la formation. Ce conseil a pour mission d'administrer le DUSA et notamment de coordonner les interactions entre le DUSA et les composantes du collège. Les statuts du DUSA sont validés par le conseil du collège sciences et technologies sur proposition de son conseil. Le conseil élabore son règlement intérieur. Le directeur du DUSA est nommé par le directeur du collège sur proposition du conseil DUSA et après approbation du conseil du collège.

La création de l'université de bordeaux est l'opportunité d'améliorer sur place l'offre de service pour les personnels et les usagers. La création du conseil de la vie de campus d'Agen permettra d'améliorer les services qui contribuent à cette vie du campus (sport, culture, patrimoine, handicap, bibliothèque, santé).

Il est proposé qu'un conseil du site d'Agen soit créé dont l'objectif sera de coordonner les activités de formation sur le site d'Agen (université de Bordeaux et autres) et d'assurer la gestion et le suivi des conventions partenariales propres au site d'Agen (collectivités territoriales, monde socio-économique).

Ce conseil est une structure consultative, les projets étant ensuite discutés au sein des conseils concernés.

Le conseil de site serait composé :

- des représentants des structures universitaires présentes sur Agen (DUSA, IUT, Fac du pin, IUFM...)
- des représentants du conseil de vie de campus
- des représentants des différents collèges de rattachement des formations
- des représentants des collectivités territoriales

#### 4.5.4- Le bureau des sports

*Missions :*

Le bureau des sports a pour mission de :

- participer à la formation générale de l'étudiant en enseignant les Activités Physiques et Sportives Artistiques (APSA), notamment dans le cadre de modules, options ou UE intégrés à certains cursus, en relation avec leurs responsables pédagogiques.

Sur ce point, le collège s'engage à porter ses efforts pour homogénéiser la prise en compte de l'UE sport dans les différentes formations du collège.

- promouvoir, encadrer et organiser la pratique sportive des étudiants et personnels du collège sciences et technologies dans ses dimensions sociales, culturelles et éducatives.

Par ailleurs, il participe à:

- l'animation de la pratique associative des étudiants et en particulier dans les compétitions universitaires organisées par la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU).
- l'organisation de l'accueil et du soutien des sportifs de haut niveau en lien fonctionnel avec la cellule phase. (A travailler suivant les avancés du groupe fonctionnel suivi des étudiants à besoins spécifiques)

*Moyens :*

Le bureau des sports gère les moyens qui lui sont attribués pour accomplir sa mission.

Il dispose :

- de professeurs d'EPS affectés au collège ;
- de personnel administratif
- de locaux administratifs et techniques ;
- des crédits de fonctionnement accordés par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et par le collège
- de toute subvention autorisée.

Le bureau des sports est dirigé par un responsable, choisi parmi les professeurs d'EPS affectés au collège. Il est nommé sur proposition du directeur du collège par le conseil de collège.

A ce titre notamment :

Il participe au dialogue de gestion avec la direction du collège.

Il propose la répartition du budget du service. Il peut avoir délégation de signature

Il exécute le budget (en fonction du point précité)

Il coordonne l'équipe des enseignants d'EPS.

Il prépare les opérations de recrutement du personnel d'encadrement des APSA.

Il propose les conventions avec les structures ou les associations en vue de mettre en place des activités supplémentaires.

Il dirige tout le personnel non enseignant affecté à ce service dans le respect des droits et des obligations de cette charge afférents à leurs statuts. (En discussion, lien fonctionnel et hiérarchique ?)

Il propose au conseil de collège le programme des activités et le projet de service.

#### Réunion pédagogique

La réunion pédagogique est composée des enseignants d'EPS du SUAPS. Il se réunit tous les mois durant l'année universitaire autour du responsable et assure le suivi des questions pédagogiques du bureau.

Le responsable du bureau des sports intègre le conseil de collège en tant que membre invité ou permanent (à voir avec l'organisation future du conseil)

**Commentaire [?30]:** Y-a-t-il des crédits directement fléchés vers le bureau des sports en provenance du ministère ?

**Commentaire [?31]:** A quel niveau se situe la réunion pédagogique ? Ne s'agit-il pas plutôt des enseignants du bureau des sports du collège sciences et technologies ?

#### 4.6- Organigramme du collège sciences et technologies

Le projet d'organigramme du collège sciences et technologies est joint en Annexe 3. Il n'est pas finalisé. Les discussions sont en cours.

## 5- Articulation formation recherche entre collèges et départements de recherche

### 5.1- Entre le collège et le département de recherche sciences et technologies

Les éléments décrits ci-après concernent l'articulation formation recherche entre le collège et le département de recherche sciences et technologies. Des éléments complémentaires devront être apportés pour tenir compte de l'articulation avec le département de recherche sciences de la vie et de la santé, avec l'IUT ou plus généralement avec les autres collèges ou départements de recherche le cas échéant.

Différents volets assurent l'articulation formation recherche entre le collège et le département sciences et technologies :

- structuration interne des deux niveaux intermédiaires assurant au mieux la cohérence entre les périmètres des laboratoires et ceux des unités de formation
- mise en place de commissions mixtes formation recherche de niveau intermédiaire
- Ce travail s'appuie sur le travail conjoint des unités de formation et des unités de recherche (chantier en cours)
- modes de gestion des personnels BIATSS
- proximité des directions du collège et du département de recherche sciences et technologies.

Les éléments proposés ci-dessous ont vocation à intégrer les statuts et le règlement intérieur du collège sciences et technologies et du département sciences et technologies.

#### 5.1.1- Cohérence des périmètres des unités de formation avec celui des unités de recherche :

Dans une unité de formation, la formation est intimement liée à la recherche, par les liens qui existent entre les unités de formation et les unités de recherche ou départements de recherche.

Commentaire [JLB32]: oui

L'élaboration et le développement des connaissances générées au sein des unités de recherche par les enseignants chercheurs et les chercheurs diffusent dans le contenu de la formation au travers de leurs enseignements. Cela favorise également l'évolution continue de la formation et la création de nouveaux parcours. C'est l'un des atouts de l'enseignement universitaire.

La cohérence des périmètres des unités de formation avec les unités de recherche a été un des critères pris en compte pour la structuration interne du collège sciences et technologies.

Cette cohérence apparait à travers la liste des unités de recherche associées aux unités de formation :

UF mathématiques : IMB

UF informatique : LaBRI

UF physique : LOMA, CELIA, LP2N, CENBG, LAB,

UF sciences de l'ingénieur : IMS, I2M

UF chimie : ICMCB, LCTS, LOF, CRPP, LCPO, ISM, CBMN, EPOC

UF sciences de la Terre et de l'environnement : EPOC, PACEA, I2M

UF biologie : EPOC, PACEA, BIOGECO, CBMN, SPH

L'OASU participe à l'articulation formation recherche avec les UF concernées dans son domaine d'expertise.

#### 5.1.2- Commissions mixtes consultatives

##### 5.1.2.1- Commission formation recherche sciences et technologies :

###### Missions :

Elle veille à l'articulation formation recherche entre le collège et le département sciences et technologies sur les missions suivantes :

- Avis sur les besoins et les profils des postes d'enseignants chercheurs et de BIATSS.
- Avis sur la composition des comités de sélection des postes d'enseignants chercheurs.
- Avis sur les demandes de titularisation des maîtres de conférences.
- Avis sur les demandes de mobilité des enseignants chercheurs (CRCT et délégation).
- Avis sur les besoins en emplois contractuels enseignants chercheurs (ATER, PAST, professeurs invités).
- Avis sur les demandes d'habilitation / accréditation (adossement des formations à la recherche).

Les missions identifiées ci-dessus s'appuie sur les propositions des unités de formation et des unités de recherche.

###### Composition :

La commission mixte formation recherche est composée du directeur du collège sciences et technologies, du directeur du département de recherche sciences et technologies et des représentants des membres élus des conseils du collège et du département de recherche à part égale.

La commission invite les directeurs d'unités de formation et les directeurs d'unités de recherche lorsqu'ils sont concernés.

Elle se réunit en formation restreinte aux enseignants chercheurs pour les questions liées à la carrière des enseignants chercheurs

Pour contribuer à l'articulation formation/recherche de niveau 3, des commissions mixtes sont mises en place entre les unités de formation et le(s) unités de recherche associée(s) à leur champ disciplinaire. Ces

commissions ont pour missions principales de préparer le travail des différentes commissions mixtes consultatives de niveaux 2 (collège- département).

#### 5.1.2.2- Commission pour la promotion des enseignants chercheurs

##### Mission :

Elle formule un avis sur les candidatures à l'avancement de grade des enseignants chercheurs.

##### Composition :

Elle est composée du directeur du collège sciences et technologies, du directeur du département de recherche sciences et technologies et d'enseignants chercheurs désignés par les directeurs des unités de formation et des unités de recherche du collège S&T. La répartition du nombre d'enseignants chercheurs désignés tient compte de l'effectif des enseignants chercheurs rattachés au collège sciences et technologies dans les unités de formation.

#### 5.1.2.3- Commissions pré-CPE

##### Missions :

Collecte et relecture des rapports d'activité et rapports d'aptitude des personnels BIATSS promouvables  
Avis sur les candidatures à l'avancement de corps et de grade des personnels BIATSS du collège et du département sciences et technologies

##### Composition :

Les commissions sont présidées par un enseignant chercheur et composées à part égale de personnes élues par les personnels BIATSS et de personnes nommées (fonctionnement similaire aux CPP de l'université Bordeaux 1)  
Ce dispositif proposé pour le collège sciences et technologies est basé sur l'expérience des CPP de l'université Bordeaux 1. Ce dispositif présente l'avantage de permettre une analyse de proximité des dossiers.

#### 5.1.3- Articulation formation recherche et personnels BIATSS

Pour les personnels BIATSS assurant à la fois des missions de soutien à la formation et à la recherche, les procédures suivantes sont proposées afin d'assurer la prise en compte de l'ensemble de leurs missions :

- rattachement principal et secondaire à une UF ou une UR en fonction des missions majoritaires. Si la répartition est à part égale, le personnel choisit son rattachement principal. Le référent N+1 appartient à la structure principale de rattachement.
- l'entretien professionnel s'effectue en présence du référent N+1 et d'un représentant de la structure de rattachement secondaire
- participation des deux structures de rattachement à la définition des fiches de poste.
- participation d'un représentant par unité de rattachement à la commission pré-CPE concernée.

Rappel : Les personnels BIATSS assurant 100% de leur temps au soutien à la formation sont rattachés à une unité de formation, à un département transverse ou à un collège.

Les personnels BIATSS assurant 100% de leur temps au soutien à la recherche sont rattachés à une unité de recherche, à une UMS ou à un département de recherche.

#### 5.1.4- Localisation des directions du collège et du département sciences et technologies

Ces directions sont localisées sur le même site dans le bâtiment A33 au premier étage. Cette proximité favorise l'articulation formation recherche

#### 5.2- Articulation formation recherche avec les autres départements de recherche

A développer avec le département sciences de vie et de la santé (réunion en cours de programmation)

## **6- Relations entre l'unité de formation de biologie, le collège sciences et technologies et le collège santé**

L'unité de formation de biologie présente la particularité d'avoir un double rattachement qui implique de veiller aux différentes articulations entre cette unité de formation et les deux collèges sciences et technologies et santé.

Les deux collèges doivent pouvoir conserver leurs spécificités tout en définissant des procédures communes sur un certain nombre de points en lien avec l'UF de biologie.

Le texte suivant fait l'objet de propositions en cours de discussion dans les deux équipes projet de collège.

### *6.1- Rattachement des formations*

Les formations de l'unité de formation de biologie sont rattachées principalement à l'un des deux collèges et le cas échéant secondairement à l'autre. Cette notion de rattachement principal engage le collège en termes de soutiens financiers et humains. Les règles de fonctionnement propres au collège s'appliquent aux formations qui lui sont rattachées. Il sera néanmoins important de tenir compte du double rattachement de l'UF de biologie. Il faudra en particulier veiller à limiter la disparité des règles de fonctionnement entre des formations de l'UF biologie rattachées au collège sciences et technologies et des formations de cette UF rattachées au collège Santé.

Les personnels enseignants de l'UF de biologie peuvent intervenir entre autres dans toutes les formations de l'UF quel que soit leur collège de rattachement.

Le collège de rattachement des différentes formations de l'UF biologie sera défini très prochainement.

### *6.2- Rattachement des personnels*

Les personnels de l'UF de biologie sont rattachés à un des deux collèges. Le choix du collège est à la discrétion des personnels.

Le rattachement d'un enseignant à un collège est indépendant du rattachement des formations où il intervient. Une certaine cohérence est cependant attendue.

Une procédure sera mise en place sur les demandes de changement de collège de rattachement.

Les personnels BIATSS actuellement dans l'UFR des sciences biologiques et qui interviennent en soutien à la fois pour la formation et pour la recherche auront un double rattachement dans le collège sciences et technologies et dans le département de recherche dont dépend leur laboratoire.

Les règles de gestion des personnels de l'UF de biologie (services, carrières, heures complémentaires) devront être les plus équitables possibles quel que soit leur collège de rattachement.

### *6.3- Dialogue de gestion*

Le plan de gestion de l'UF de biologie est un document unique et résulte du dialogue concerté avec les deux collèges. Il définit clairement pour chaque demande de poste le collège concerné. Il s'agit de coordonner les demandes. Les deux collèges porteront ensuite les demandes vers le niveau central.

### *6.4- Locaux*

Les locaux d'enseignement de l'UF de biologie sont répartis entre le site de Carreire (collège santé) et celui de Talence (collège sciences et technologies). Il est préconisé de limiter au mieux le déplacement des étudiants sur ces deux sites dans une journée. Une localisation unique pour chaque formation est un objectif à atteindre. La réflexion tiendra compte de la pression qui s'exerce sur les locaux des deux sites et des travaux de la première tranche du plan campus.

Les formations d'un collège sont prioritaires pour l'utilisation de ses locaux d'enseignement.

## **7- Rattachement des formations et des personnels de l'UFR SCIMS**

Ce paragraphe fait état de la proposition d'intégration des formations et des personnels de l'UFR SCIMS dans le collège sciences et technologies.

### *7.1- Quel projet pour les formations actuellement portées par l'UFR SCIMS ?*

#### *7.1.1- Caractéristiques générales de ces formations*

L'objectif général des formations de l'UFR SCIMS est de donner aux étudiants des savoirs et des compétences dans les disciplines des mathématiques, de la statistique et de l'informatique et de leur permettre de les appliquer à l'économie - gestion ou aux sciences cognitives, mais également aux autres disciplines des sciences humaines, sociales, biologiques et médicales. Par exemple, la licence MASS se singularise des autres formations scientifiques de Bordeaux de niveau licence par la part importante consacrée aux méthodes de traitement de données et aux aspects applicatifs des disciplines scientifiques enseignées. Le but est de former des cadres dans le domaine des mathématiques appliquées aux sciences humaines (sciences cognitives-ergonomie), aux sciences économiques et de gestion (gestion des risques, finance) ou aux sciences biologiques et médicales.

Les formations actuellement portées par l'UFR SCIMS sont la licence de mathématiques appliquées aux sciences sociales (MASS), le master mention sciences humaines et sociales (spécialité sciences cognitives et spécialité ergonomie), le master modélisation, ingénierie mathématiques, statistique et économique (MIMSE, spécialité recherche opérationnelle et aide à la décision et spécialité modélisation statistique et stochastique).

La licence MASS regroupe 300 étudiants et les deux mentions MIMSE et sciences cognitives et ergonomie 100 étudiants. La moitié des étudiants de licence 1 sont titulaires d'un bac S, l'autre moitié d'un bac ES. 80 % des étudiants occupent un emploi de niveau cadre 6 mois après leur sortie d'étude. Des passerelles existent avec d'autres licences, la PACES, l'école nationale supérieure de cognitive (ENSC) et les IUT.

La répartition disciplinaire des formations est globalement la suivante : 60 % du champ disciplinaire des mathématiques et de l'informatique et 30% des champs disciplinaires des sciences cognitives ou de l'économie – gestion, 10% de compétences transversales non disciplinaires.

L'équipe pédagogique souffre actuellement d'un déficit de postes suite à des départs non renouvelés.

#### *7.1.2- Objectifs pour ces formations dans l'université de Bordeaux*

Les formations de l'UFR SCIMS sont des formations attractives qui répondent à des besoins professionnels importants. Leur forte pluridisciplinarité constitue une originalité en résonance avec les objectifs affichés de l'université de Bordeaux. Il est fondamental d'en assurer leur pérennité.

### *7.2- Collège et unité de formation de rattachement des formations*

L'équipe projet du collège sciences et technologies reconnaît la nécessité d'une intégration réussie de ces formations afin de garantir leur pérennité.

La proposition de rattachement a fait l'objet d'une lettre d'engagement des porteurs de projet du collège sciences et technologies et de l'unité de formation de mathématiques transmise aux présidents et vice-président CEVU et CA des universités Bordeaux 1 et Bordeaux Ségalen et dont les éléments sont repris dans la suite du texte.

Il est proposé que l'ensemble des formations de l'UFR SCIMS soient rattachées au collège sciences et technologies dans l'unité de formation de mathématiques. L'unité de formation de mathématiques s'engage à choisir un nom qui prenne en compte ce positionnement.

Le collège sciences et technologies et l'unité de formation de mathématiques s'engage à donner aux équipes pédagogiques de ces formations les moyens nécessaires à leur pilotage (humains, financiers, locaux). Cet

engagement concerne l'ensemble des unités d'enseignement quelle que soit la discipline enseignée. Ils s'engagent à maintenir les passerelles existantes entre la licence MASS, les autres L1 et L2, la PACES, l'ENSC, les IUT et les Master et à favoriser le développement de ces formations attractives (formations internationales par exemple). Le collège sciences et technologies acte du possible maintien des formations de l'UFR SCIMS dans les locaux du site de la Victoire. Leur rapatriement sur le site de Talence n'est pas envisagé à court terme.

### *7.3- Positionnement de la licence MASS dans l'offre de formation sciences et technologies*

Quatre éléments importants sont à prendre en compte dans la réflexion :

1- Le profil des étudiants recrutés et le contenu disciplinaire de la licence MASS débordent fortement du domaine sciences, technologies et santé. Ces éléments constituent des spécificités par rapport aux autres mentions de la licence sciences, technologies, santé.

2- L'habilitation actuelle de la licence MASS court jusqu'en 2015.

3- La licence MASS est présente dans la liste des intitulés de mentions de licence du cadre national des formations sous la dénomination MIASHS. Cette mention est à la fois rattachée aux domaines sciences - technologies, santé, sciences humaines et sociales et droit – économie- gestion.

L'intégration de la licence MASS dans le collège sciences et technologies doit répondre donc à ces impératifs.

4- Le département licence de l'université Bordeaux 1 coordonne l'offre de formation transverse des mentions de la licence sciences et technologies, santé.

Par la nature même des enseignements et des étudiants de la licence MASS, les interactions avec les autres mentions de la licence STS sont minimales. Le collège sciences et technologies s'engage à garantir une voie d'entrée spécifique pour la licence MASS pour les étudiants de première année. Les étudiants de la licence MASS pourront bénéficier si souhaité par l'équipe pédagogique des dispositifs d'accompagnement mis en place par le département licence. Le responsable de la licence MASS sera membre de droit de l'équipe de formation du département licence. La licence MASS sera pilotée par l'équipe actuelle de l'UFR SCIMS ce qui permettra d'assurer son bon fonctionnement, sa visibilité et sa pérennité dans le collège.

### *7.4- Proposition d'intégration des personnels et des formations dans le collège sciences et technologies et dans l'unité de formation de mathématiques*

Le rattachement des personnels est délicat dans la mesure où il touche au cœur même du métier et de la carrière des enseignants, enseignants chercheurs et BIATSS concernés. Les personnels ont été consultés. Il se dégage la proposition suivante : l'unité de formation de mathématiques (nom provisoire) s'engage à accueillir l'ensemble des personnels quel que soit leur discipline dans le souci de préserver l'unité des équipes pédagogiques. Il est précisé que ce rattachement peut être reconsidéré pendant une période probatoire de deux ans.

Cette proposition exige la prise en compte effective de la carrière des personnels ne relevant pas des sections CNU habituellement rattachées au domaine sciences et technologies. Elle n'a de sens que si le potentiel statutaire en enseignant chercheur est maintenu à long terme dans ces disciplines.

Cette proposition a reprise dans la lettre d'engagement des porteurs de projet du collège sciences et technologies et de l'unité de formation de mathématiques.

## **8- Partenariats dans le domaine de la formation**

Le collège sciences et technologies développe une collaboration étroite avec les autres composantes de niveau intermédiaire de l'université de Bordeaux :

L'IUT de Bordeaux dans le domaine des sciences et technologies principalement.

Le collège santé pour le co-pilotage de l'UF de biologie.

L'ESPE pour la formation des professeurs des écoles et des lycées et collèges

Le collège des sciences de l'Homme pour les formations en mathématiques appliquées aux sciences sociales par exemple

Le collège droit sciences politiques économie et gestion pour les formations en mathématiques et informatique appliquées à la gestion des entreprises par exemple.

Il développe également un partenariat avec d'autres établissements aquitains :

L'institut polytechnique de Bordeaux et ses écoles : à développer (recommandation du directoire en date du 16/9/13).

L'institut d'optique

Bordeaux Sciences Agronomie

## 9- Soutien administratif et technique

Le collège est doté d'une administration décentralisée adaptée aux missions qui lui sont confiées. Il s'appuie également sur les services administratifs déconcentrés des plateformes administratives de Campus (PAC).

### 9.1- Cellule administrative du collège

La cellule administrative de direction est composée

du responsable administratif et financier (RAF) du collège de catégorie A dont le pré-positionnement rapide est essentiel à la poursuite du montage du projet.

d'un assistant (1 ETP B), adjoint du RAF pour les affaires générales (RH, finances, suivi des moyens ...)

d'un ETP A, directeur de la scolarité et adjoint du RAF pour la formation et la vie universitaire.

d'une secrétaire de direction (1 ETP C)

Administration sur les fonctions support RH et finances à développer (discussion en cours).

Définir les liens fonctionnels entre composantes internes et services administratifs.

Dimensionner les services.

### 9.2- Service de la formation et de la gestion des cursus du collège sciences et technologies

#### 9.2.1- Missions

Le service de la formation et de la gestion des cursus est un service de niveau intermédiaire assurant la fonction de soutien de scolarité pour les usagers du collège sciences et technologies. Il intervient en relation étroite avec le pôle FIPVU et les secrétariats pédagogiques des composantes internes du collège. Ce service est un service décentralisé apportant à la fois une proximité nécessaire avec les utilisateurs et une même expertise à l'ensemble des composantes internes du collège (traitement équitable, sécurisation juridique, harmonisation de la procédure examen). Ce service apporte une fiabilisation et une formalisation des procédures de gestion. Il assure les missions suivantes :

Gestion des admissions

Assurer une veille technique et réglementaire

Gestion des inscriptions administratives

Coordination des centres d'inscriptions administratives

Assure l'information du dispositif d'inscription administrative

Assure le suivi fonctionnel des applications. Paramétrage des applications Apogée, Apoflux et ROF

Préparation des examens et participation à leur bon déroulement

Edition et délivrance des diplômes dans un souci de sécurisation des procédures

Elaboration du calendrier de gestion annuel en tenant compte du cadrage du niveau central

Gestion des salles communes d'enseignement

Assistance réglementaire pour la gestion des stages

Information et formation des responsables de mention et des secrétariats pédagogiques

Assure la validation réglementaire des conventions de stage

### 9.2.2- Organigramme

L'organigramme du service de scolarité du collège sciences et technologies résulte en partie de l'organisation mise en place par la DEVIUP de l'université Bordeaux 1. Il sera fonctionnel véritablement en septembre 2014 dans la version présentée. L'année 2013-2014 correspond à une année de transition.

Le service est dirigé par un responsable administratif (1 ETP A) assurant le pilotage, la coordination et la mise en œuvre de la politique du collège. Il est assisté par 1 ETP B assurant le paramétrage applicatif et les affaires générales du service

Le service est divisé en deux pôles

Le pôle admissions, inscriptions administratives et stages sous la responsabilité d'1 ETP B. Ce pôle comprend la cellule inscriptions administratives (1.5 ETP C), la cellule admissions et validations (2.5 ETP C) et la cellule stages (2 ETP C)

Le pôle organisation des examens et gestion des salles sous la responsabilité d'1 ETP B. Ce pôle comprend la cellule des examens Licence (2.5 ETP C), la cellule des examens Master (2.5 ETP C) et la cellule gestion des salles (2 ETP C).

L'organigramme détaillé du service est en annexe 4.

### 9.3- Secrétariat administratif et pédagogique des composantes internes

En cours de construction.

### 9.4- Soutien technique aux centres de ressources des composantes internes

En cours de construction.

### 9.5- Soutien administratif et technique pour la formation tout au long de la vie

Les formations tout au long de la vie du collège sciences et technologies disposent d'atouts majeurs pour leur développement grâce à leur adossement à la recherche.

Elles s'appuient sur deux services décentralisés :

Le service de la formation continue universitaire 'sciences et technologies' (SFCU)

Le centre de formation des apprentis 'métiers des sciences et technologies' (CFA)

Ce mode de fonctionnement garantit une proximité essentielle avec les composantes et les formations. Ces services représentent des structures spécialisées comportant des personnels spécialistes de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Ces services sont dirigés chacun par un enseignant chercheur désigné par le directeur du collège. Chaque service comprend un responsable administratif et des personnels spécialisés dans l'ingénierie de formation, dans le conseil et l'expertise et dans la gestion administrative et financière.

Ces services apportent leur expertise au développement de projets en relation étroite avec les EC (correspondant dans les UF) et les entreprises. Le SFCU et le CFA travaillent en soutien pour aider au développement de l'offre tout au long de la vie.

Les services apportent leur expertise en ingénierie de formation aux responsables de formation.

Le dimensionnement en personnel du SFCU et du CFA se trouve dans l'organigramme du collège (Annexe 3).

### 9.6- Liens avec les plateformes administratives de campus (PAC)

Notion de contrats de service à définir.

Domaines fonctionnels concernés :

Ressources humaines

Services comptables

Finances et achats

OIP  
Pilotage et aide à la stratégie (observatoire de vie étudiante)  
Systèmes d'information  
PILPSE  
Documentation  
Vie étudiante  
Etudiants à besoins spécifiques  
Culture

#### *9.7- Liens avec les conseils de vie de campus*

(discussion en cours)

### **10- Locaux rattachés au collège sciences et technologies**

A développer.

Document de travail

## Annexe 1 : Composition de l'équipe projet du collège sciences et technologies

Prénom	NOM	Qualité	Rôle dans le projet	Coordonnées mail
Pascal	LECROART	Dir UFR STM	Chef de projet	p.lecroart@epoc.u-bordeaux1.fr
Jean	FORGUE	Dir adj DL	Chef de projet	jean.forgue@u-bordeaux1.fr
Elisabeth	Speletta		Référente administrative	elisabeth.speletta@u-bordeaux1.fr
Geneviève	DUCHAMP	Dir UFR physique		genevieve.duchamp@u-bordeaux1.fr
Jean-Jacques	RUCH	Dir UFR Math Info	Chef de projet UF mathématiques	jean-jacques.ruch@u-bordeaux1.fr
Jean-Luc	POZZO	Dir UFR Chimie		jean-luc.pozzo@u-bordeaux1.fr
Bedreddine	AINSEBA	Dir. UFR SCIMS		bedreddine.ainseba@u-bordeaux2.fr
Jean-Pierre	RENAUDIN	Dir UFR Sciences Bio.	Chef projet UF BIO	jean-pierre.renaudin@u-bordeaux1.fr
Marc	LANDRY	Dir. UFR SDV	Chef projet UF BIO	marc.landry@u-bordeaux2.fr
Jean-Pierre	SAVINEAU	Dir. UFR SdV	Chef projet UF BIO	jean-pierre.savineau@lpcr.u-bordeaux2.fr
Sophie	JAVERZAT		Chef projet UF BIO	sophie.javerzat@u-bordeaux1.fr
Alain	BLANCHARD		Chef projet UF BIO	alain.blanchard@u-bordeaux2.fr
Isabelle	RONDOT	Dir DL	Chef de projet DL	isabelle.rondot@u-bordeaux1.fr
Françoise	MARC	Dir DUSA	Chef de projet DUSA	francoise.marc@u-bordeaux1.fr
Jean-Christophe	COQUILHAT	Dir DLLC		jean-christophe.coquilhat@u-bordeaux1.fr
Catherine	POUTIERS-PEYTUREAU	Dir. DLLC	Chef de projet DLLC	catherine.poutiers@u-bordeaux1.fr
Alexandra	PUARD	Dir DEVUIP		alexandra.puard@u-bordeaux1.fr
Patrick	FISCHER	Dir. Ingénierie mathématique		patrick.fischer@u-bordeaux1.fr
Karim	BELABAS	Dir. Dépt Math pures		karim.belabas@u-bordeaux1.fr
Jenny	BENOIS-PINEAU	Dir. Dépt Informatique	Chef de projet UF informatique	jenny.benois-pineau@u-bordeaux1.fr
Touria	COHEN-BOUHACINA	Dir. Dépt Physique	Chef de projet UF physique	touria.cohen-bouhacina@u-bordeaux1.fr
Yves	OUSTEN	Dir. Dépt EEA		yves.ousten@u-bordeaux1.fr
Christophe	ARISTEGUI	Dir. Dépt. MAI	Chef de projet UF sciences de l'ingénieur	christophe.aristegui@u-bordeaux1.fr
Jean-Louis	BOBET	Dir. Dépt Chimie	Chef de projet UF chimie	jean-louis.bobet@u-bordeaux1.fr
Pierre	ANSCHUTZ	Dir. Dépt STM	Chef de projet UF sciences de la Terre et de l'environnement	pierre.anschutz@u-bordeaux1.fr
Laurent	SERVANT	VP internationales		laurent.servant@u-bordeaux1.fr
Anne	THIENPONT	CM IP		anne.thienpont@u-bordeaux1.fr
Frédéric	GODDE	CM Orientation – ens. Sec.		frederic.godde@u-bordeaux1.fr
Yann	LE PETITCORPS	CM Formation continue		yann.le-petitcorps@u-bordeaux1.fr
Eric	WOIRGARD	CM Handicap		eric.woirgard@u-bordeaux1.fr
Yves	DUCQ	CM Démarches qualité		yves.ducq@u-bordeaux1.fr
Franck	RUBI	CM TICE		franck.rubi@u-bordeaux1.fr
Pascale	AUBERT	SUAPS UB1		pascale.aubert@u-bordeaux1.fr
Catherine	LECOURT	Resp. adm UFR STM		catherine.lecourt@u-bordeaux1.fr
Christine	CHAILLOU	Resp. adm UFR Phys.		christine.chaillou@u-bordeaux1.fr
Sandrine	POLETTO	Resp. adm UFR M.I.		sandrine.poletto@u-bordeaux1.fr
Joëlle	PARGADE	Resp. adm UFR Sc. BIO		joelle.pargade@u-bordeaux1.fr
Sophie	DUPOUY	Resp. adm. UFR SdV		ufrsdv@u-bordeaux2.fr
Annie	CLOUP	Resp. adm. DL		annie.cloup@u-bordeaux1.fr

### Articulation formation - recherche

Jean	OBERLE		Chef projet département recherche S&T	jean.oberle@u-bordeaux1.fr
Eric	VILLENAVE		Chef projet département recherche S&T	eric.villeneuve@u-bordeaux1.fr
Roger	MARTHAN		Chef projet département recherche SV&S	roger.marthan@u-bordeaux2.fr
Jean-Jacques	TOULME		Chef projet département recherche SV&S	jj.toulme@iecb.u-bordeaux.fr
Richard	MICHALET	Directeur école doctorale SE		richard.michalet@u-bordeaux1.fr
Bertrand	AUDOIN	Directeur école doctorale SPI		edoc.spi@u-bordeaux1.fr

## Annexe 2 : Liste des formations rattachées au collège sciences et technologies

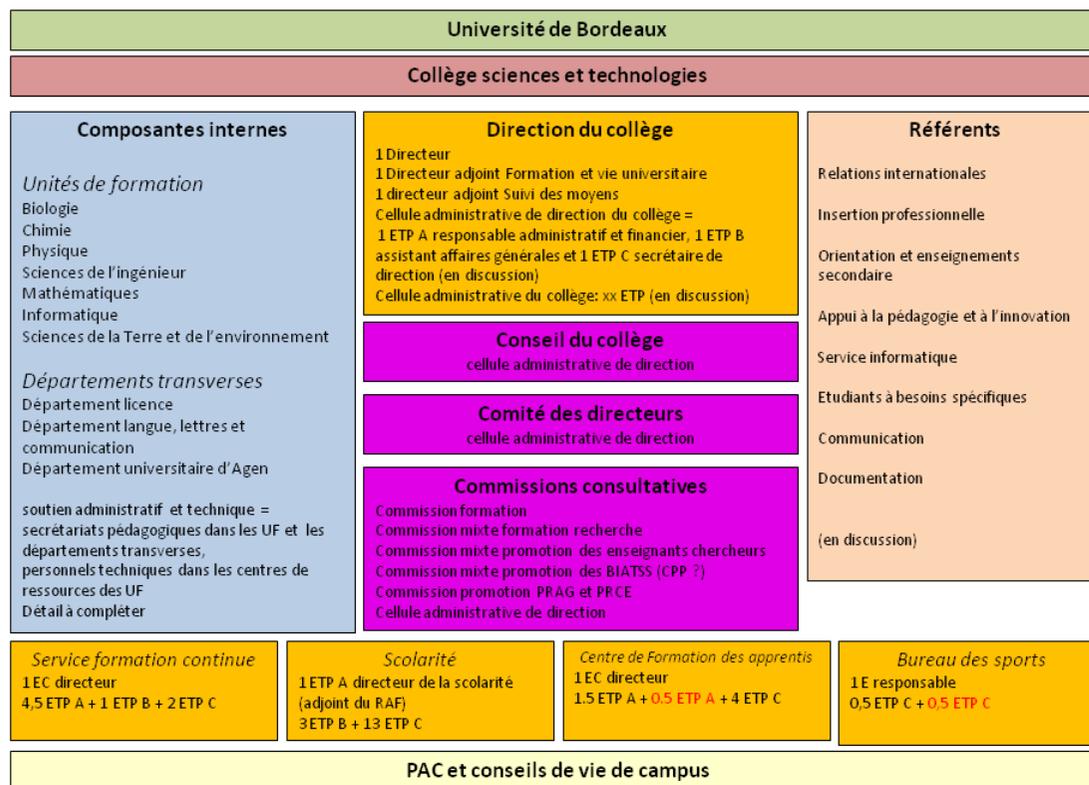
Formations	Composante de rattachement	Autres composantes impliquées (%)	Collège ou établissement associé
Licence chimie			
Licence sciences de la matière			
L3Pro industries chimiques et pharmaceutiques			
L3Pro transformations industrielles			
DU insertion professionnelle chimie			
Master chimie			
Master STEE spécialité écotoxicologie et chimie de l'environnement			
Master physique spécialité Métiers de l'enseignement en physique-chimie			
Préparation au CAPES externe de physique et chimie			
Master Erasmus Mundus FAME			
Master international MLMI			
Licence de mathématiques			
DU insertion professionnelle mathématiques			
Master Mathématiques (toutes les spécialités sauf Traitement du signal et de l'image)			
Master Mathématiques (spécialité Traitement du signal et de l'image)			
Préparation au CAPES de Mathématiques			
Préparation à l'agrégation de Mathématiques			
Master Erasmus Mundus ALGANT			
Licence Informatique			
Master Informatique			
Master MIAGE			
Master MIMSE 2ème année de la spécialité recherche opérationnelle et aide à la décision			
Master MIMSE spécialité EDP, calcul et épidémiologie			
Master MIMSE Spécialité 2 (Statistiques)			
Master MIMSE Spécialité 3 (1ère année)			
Licence MASS (1,2 et 3) parcours économie-gestion et parcours sciences cognitives			
Master sciences cognitive et ergonomie			
DU insertion professionnelle			
L3Pro maintenance des systèmes pluritechniques (2 spécialités)			
Master électronique, automatique, productique, signal et image (EAPS) (toutes les spécialités sauf TDSI)			
Master électronique, automatique, productique, signal et image (EAPS) (spécialités TDSI)			
Licence physique et ingénieries			
L Pro énergie et génie climatique spécialité Gestion technique des interventions en industrie nucléaire			
Master génie des systèmes pour l'aéronautique et les transports (GSAT)			
Master mécanique et ingénieries			
Master international MLMI			
Master physique (toutes spécialités sauf métiers de l'enseignement)			
Master physique spécialité Métiers de l'enseignement en physique-chimie			

Préparation au CAPES externe de physique et chimie			
Licence sciences de la terre et de l'environnement			
Master STEE spécialité Génie géologique, génie civil et environnement			
Master STEE spécialité Biologie générale, sciences de la terre et de l'univers			
Master STEE spécialité Océanographie			
Master Erasmus Mundus MER			
Master anthropologie biologique, Préhistoire (toutes spécialités)			
Cycle préparatoire de Bordeaux (CPBx)			
Diplôme d'accès aux études universitaires scientifiques (DAEU-B)			
Licence 1 mathématiques, informatique, sciences de la matière et de l'ingénieur (MISMI)			
Licence 1 sciences de la vie, de la Terre et de l'environnement (SVTE)			
Pré-L1			
Tronc commun paramédical (TCP)			
Rebondir			
Tremplin			
Licence 1 Sciences de la vie, de la Terre et de l'environnement (SVTE DUSA)			
Mise à niveau pour les études supérieures scientifiques (MNESS)			
Licence 3 sciences exactes et naturelles			
L3Pro Energie et génie climatique spécialité Gestion technique des interventions en industrie nucléaire			
L3Pro Industrie agro-alimentaire, alimentation, maîtrise des risques			
Master anthropologie biologique, préhistoire (toutes spécialités)			
Master STEE spécialité biologie générale, sciences de la terre et de l'univers			
Préparation à l'agrégation de Sciences de la Vie - Sciences de la Terre et de l'Univers			
Préparation au CAPES de Sciences de la Vie et de la Terre			
Master STEE spécialité biodiversité et écosystèmes continentaux			
Master STEE spécialité écotoxicologie et chimie de l'environnement			
Certificat international d'écologie humaine			
DU insertion professionnelle			
L3Pro agronomie			
L3Pro gestion de la production industrielle spécialité métiers des industries agro-alimentaires			
Licence 2 Biologie			
Licence 3 Biologie environnement			
Licence 3 Biologie santé			

## Annexe 3 : organigramme dimensionné du collège sciences et technologies

(en cours de construction)

En cours de construction



**Annexe 4 : Organigramme détaillé du service de la formation et de la gestion des cursus (à partir de septembre 2014)**

